



## Tva sur maison de plus de 5 ans

Par **francoise**, le **12/12/2008** à **11:24**

Bonjour

Nous sommes une SEM d'aménagement qui avons acquis une maison construite il y a plus de 5 ans et allons la revendre à un particulier. A priori il n'y a pas de TVA applicable sur le prix puisqu'elle a plus de 5 ans. par contre y a t'il des frais d'enregistrement ? si oui à hauteur de combien ? est-ce bien le futur acquéreur qui les règlera ?

Merci de votre réponse

Par **Mike46**, le **13/12/2008** à **10:55**

Bonjour,

Oui, c'est l'acquéreur qui devra s'acquitter du montant des droits d'enregistrement qui s'élèvent à environ 7 % du prix de vente.

Cordialement